Record Nr. UNINA9910466819603321

Autore Kaminski Dan

Titolo La flexibilite des sanctions [[electronic resource]]: XXIes journees

juridiques Jean Dabin

Pubbl/distr/stampa Bruxelles, : Bruylant

Cork, : Primento Digital Publishing, 2012

ISBN 2-8027-3931-X

Descrizione fisica 1 online resource (1015 p.)

Collana Bibliotheque de la faculte de droit et de criminologie de l'Universite

catholique de Louvain

Disciplina 340.112

Soggetti Electronic books.

Lingua di pubblicazione Francese

Formato Materiale a stampa

Livello bibliografico Monografia

Note generali Description based upon print version of record.

Nota di contenuto Couverture -- Titre -- Copyright -- Collection -- Introduction --

Introduction par Dan KAMINSKI -- Une declinaison -- Une hypothese -- Un programme -- Partie I. - Problematiques transversales --Chapitre I. - La flexibilite comme indicateur d'un nouveau regime de regulation juridico-politique par Jacques COMMAILLE --Section I. - La flexibilite comme expression d'un nouveau regard de la connaissance sur le droit -- Section II. - La flexibilite comme expression d'une mutation de la regulation politique -- Section III. - La flexibilite comme expression d'une mutation de la regulation juridique -- Chapitre II. - Flexibilite et Constitution par Paul MARTENS -- Le concept de flexibilite est-il compatible avec celui de constitution? --Section I. - La flexibilite « corrigee » des habilitations legislatives --Section II. - La flexibilite encadree des habilitations constitutionnelles -- Section III. - La competence reservee a la loi ou au decret par l'article 24 5, de la Constitution -- Section IV. - L'inflexibilite relative de la matiere fiscale -- Section V. - La flexibilite et les sanctions --Section VI. - Les amendes en matiere de douanes et accises : de la rigidite a la flexibilite -- Section VII. - La flexibilite et la matiere penale -- Chapitre III. - L'hypothese de la flexibilite affecte-t-elle la nature et les fonctions des sanctions ? par Michel VAN DE KERCHOVE --Introduction -- Section I. - La flexibilite conceptuelle ou la texture ouverte des sanctions -- Section II. - La flexibilite normative ou la force contraignante variable des sanctions -- Section III. - La flexibilite formelle ou les metamorphoses des sanctions -- Section IV. - La flexibilite fonctionnelle ou la polyvalence des sanctions -- Section V. - La flexibilite relationnelle ou la structure reticulaire des sanctions

Section VI. - La flexibilite spatiale ou la geometrie variable des sanctions -- Section VII. - La flexibilite temporelle ou la temporalite aleatoire des sanctions -- Conclusion -- Chapitre IV. - La flexibilite des sanctions : une question de temps ? L'exemple de la justice restauratrice par Xavier PHILIPPE -- Section I. - La flexibilite de la sanction organisee par le regime juridique de la transition -- 1. La reconnaissance d'un regime de sanction d'exception en depit de la reconstruction de l'Etat de droit -- 2. La rupture du principe de proportionnalite entre la gravite des faits reproches et la sanction prononcee -- Section II. - La flexibilite de la sanction resultant des contraintes factuelles de la transition -- 1. Le degre de pacification de la transition -- 2. Une justice centree sur les besoins de la victime et non sur l'auteur -- Partie II. - La flexibilite des sanctions dans les disciplines du droit -- Chapitre I. - La flexibilite des sanctions en droit penal -- La flexibilite dans l'execution des mesures penales. Regards croises sur les assistants de justice et les avocats par Alexia JONCKHEERE et Thierry MOREAU -- Introduction -- Section I. - Les rapports entretenus avec la flexibilite par les assistants de justice et les avocats -- 1. La flexibilite conceptuelle -- 2. La flexibilite fonctionnelle -- 3. La flexibilite organisationnelle -- 4. La flexibilite professionnelle -- Section II. - Les relations entre les assistants de justice et les avocats constituent-elles une forme de flexibilite ? --Conclusions -- La peine de travail autonome : quand la flexibilite entre en « jeu » par Fabienne PHILIPPE -- Introduction --Section I. - Flexibilite et contrainte : une nouvelle symbiose ? -- 1. Flexibilite temporelle -- 2. Flexibilite decisionnelle. Section II. - Vivre dans un monde flexible : la mise en application de la peine de travail et son execution -- 1. Flexibilite des competences -- 2. Flexibilite spatiale et temporelle -- A. Flexibilite spatiale --B. Flexibilite temporelle -- 3. Flexibilite contractuelle -- 4. Flexibilite environnementale -- A. Flexibilite de l'environnement -- B. Flexibilite de l'individu dans l'environnement -- 5. Flexibilite existentielle --Conclusion -- Bibliographie -- La flexibilite decisionnelle des juges d'application des peines par Gaetan CLIQUENNOIS -- Introduction -- Section I. - Une autonomie de jugement variable selon les juges d'application des peines -- 1. Les anciennes juges -- 2. Les nouvelles juges -- Section II. - Les moyens d'affirmation de l'autonomie professionnelle des juges d'application des peines : flexibilite et statistiques -- 1. Les connaissances statistiques comme mode d'affirmation d'une autonomie professionnelle -- 2. Le refus par les iuges de toute systematisation decisionnelle comme moven de preservation de leur autonomie -- Conclusion -- La liberation conditionnelle : une sanction, des epreuves ? Reflexions a partir des aspects flexibles et rigides de la mesure par Thibaut SLINGENEYER --Introduction -- Section I. - Sanction -- Section II. - Flexibilite

- -- 1. Flexibilite « fonctionnelle », l'influence de la prison
- -- 2. Flexibilite « normative », un prononce facultatif -- 3. Flexibilite « temporelle », une adaptation aux circonstances du cas d'espece
- temporene ", une adaptation aux directistances du cas d'espece
- -- 4. Flexibilite « temporelle », une extension de la duree du controle
- -- 5. Flexibilite « materielle », une extension de la finesse du controle
- -- Section III. Rigidite -- 1. Rigidite « normative », un droit subjectif ? -- 2. Rigidite dans la formulation et le controle des conditions a la liberation -- Section IV. Epreuves.

1. La liberation conditionnelle comme epreuve -- 2. Pluralite des epreuves -- Conclusion -- Bibliographie -- « Je plie mais ne romps point » : souplesses et rigidites dans la surveillance electronique des condamnes par Marie-sophie DEVRESSE -- Introduction --Section I. - Flexibilite, individualisation et rationalite penale --Section II. - De l'ambivalence a la douleur -- Breve conclusion -- Du travail de l'aveu a la flexibilite des sanctions : quelle plasticite ? par Antoine MASSON -- Quelle responsabilite a l'aune de l'hypothese de l'inconscient freudien ? -- Une pente scientiste et deterministe --Une pratique engagee -- Travail de l'aveu -- Pervertissement de la notion de besoin de punition -- Et quant a la flexibilite des sanctions... -- La frontiere est poreuse entre la flexibilite de la sanction et son illegalite par Nicolae VLAD -- Introduction -- Section I. - Une situation de fait -- Section II. - Quelques preliminaires sur le systeme etatique roumain -- 1. L'organisation institutionnelle -- 2. Les contraventions -- Flexibilites/Inflexibilite de la sanction penale internationale : une redefinition des principes de legalite, d'egalite et de proportionnalite ? par Damien SCALIA -- Introduction -- Section III. - Les references legales applicables au contentieux etudie -- 1. Le Code de la route -- 2. Le reglement de la Commune du 6e secteur de Bucarest --Section IV. - Lecture analytique -- Section V. - En guete des raisons d'une flexibilite forcee -- Bibliographie -- Section I. - Inflexibilite des peines - menaces et principe de legalite -- Section II. - Flexibilite complete des peines prononcees et principe de proportionnalite --Section III. - Flexibilite dans l'execution des peines et principe d'egalite -- Conclusion -- Chapitre II - La flexibilite des sanctions en droit public.

La sanction juridictionnelle de l'illegalite en droit public par Nicolas BONBLED, Heidi BORTELS, Thomas DREIER, Vincent OST, Francois TULKENS -- Section I. - L'emergence de nouveaux mecanismes de modulation de la sanction et de ses effets -- 1. Les interventions du legislateur federal -- A. Le maintien des effets de la norme legislative annulee -- B. Le maintien des effets de la norme reglementaire annulee -- C. L'astreinte -- 2. Les creations jurisprudentielles -- A. L'absence de suspension malgre la reunion des conditions legales -- B. Le maintien des effets d'une norme reglementaire annulee et l'article 159 de la Constitution -- C. Le maintien des effets d'une norme legislative suite a un constat d'inconstitutionnalite sur question prejudicielle --Section II. - Les perspectives -- La flexibilite de la sanction en droit disciplinaire de la police par Alphonse PEETERS et Isabelle WATTIER -- Introduction -- Section I. - Le droit disciplinaire et ses sanctions -- 1. Le droit disciplinaire de la police -- 2. Les sanctions disciplinaires -- A. La notion de sanction disciplinaire --B. La categorisation binaire -- 1. Les sanctions disciplinaires legeres --2. Les sanctions disciplinaires lourdes -- Section II. - La flexibilite substantielle de la sanction disciplinaire -- 1. Une transgression disciplinaire -- 2. Le Code de deontologie des services de police -- 3. Les usages et normes hors Code -- Section III. - La flexibilite relationnelle entre une transgression et une sanction disciplinaires --Section IV. - La flexibilite processuelle -- 1. L'opportunite et la renonciation -- 2. La double procedure disciplinaire -- 3. L'evitement de la sanction disciplinaire par la demission volontaire -- 4. La possibilite de revision de la sanction disciplinaire -- 5. L'effacement des sanctions disciplinaires.

6. La flexibilite des sanctions lourdes.

La notion de sanction convoque en droit un acte unilateral approbateur ou desapprobateur, relevant de l'exercice d'un pouvoir institue charge de recompenser ou, plus souvent, de punir. Elle est probablement une des plus floues du droit. C'est peut-etre deja un des premiers indices de sa flexibilite conceptuelle ou de son caractere polysemique.La flexibilite n'est pas moins floue. Elle renvoie a des qualites diversifiees : incassable, adaptable, extensible, excedentaire et docile. Elle presente aussi une proximite semantique avec l'elasticite, le pluralisme, la liquidite, l'incertitude, voire